



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : **CIRCULAIRE N° 5/2014**

Objet : demande d'identification des correspondants

Paris, le 20 juin 2014

Madame, Monsieur,

Le Bureau Central Français reçoit des demandes nombreuses d'identification des correspondants des assureurs étrangers, pour les sinistres survenus en France.

Il a répondu en 2013 à 4055 demandes, or cette information est disponible sur son site web www.bcf.asso.fr.

Dans la mesure où cette information est accessible facilement, la réponse du BCF n'apporte aucune plus-value.

Il a donc été décidé de mettre fin à ce service **à compter du 1^{er} janvier 2015**.

Bien entendu, si les caractéristiques du dossier nécessitent l'expertise du BCF, vous pourrez toujours lui adresser votre demande, à laquelle il répondra.

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Xavier LÉGENDRE